

BV de niveau 1  
de la Rivière L'Oignon  
BV de niveau 2  
du Ruis. de La Chaussée  
BV de niveau 3 direct du ruis. de La Chaussée

BV de niveau 2  
du Ruis. de La Chaussée  
BV de niveau 3 du ruis. de La Grande-Noë

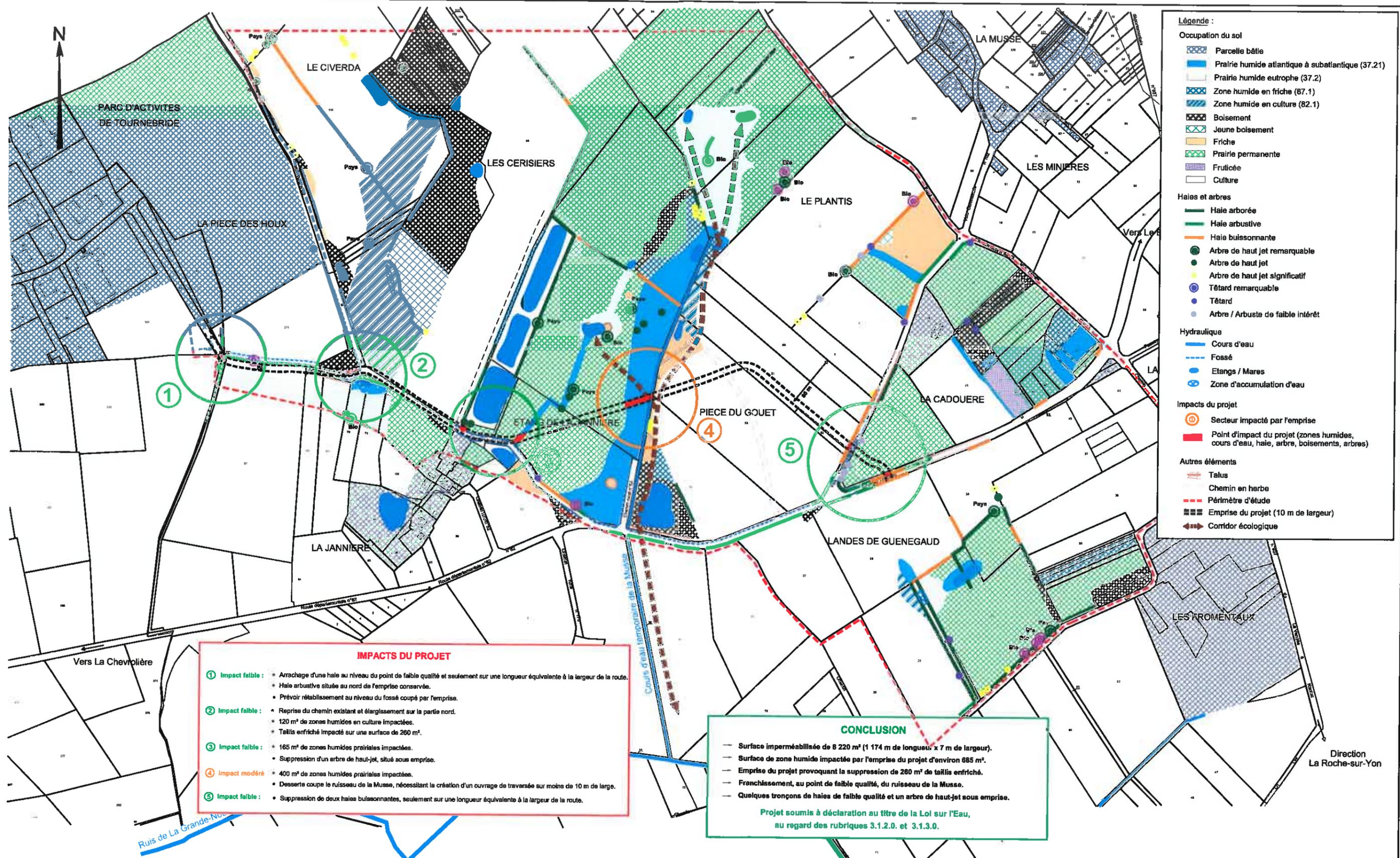
BV de niveau 2  
du Ruis. de La Chaussée  
BV de niveau 4 du ruis. des Bauches

- Légende :**
- Occupation du sol**
- Parcelle bâtie
  - Prairie humide atlantique à subatlantique (37.2)
  - Prairie humide eutrophe (37.2)
  - Zone humide en friche (87.1)
  - Zone humide en culture (82.1)
  - Point pédologique ne répondant pas à l'arrêté de 2009
  - Point pédologique répondant à l'arrêté de 2009
- Hydraulique**
- Cours d'eau
  - Fossé
  - Ecoulement naturel
  - Buse
  - Sens d'écoulement
  - Etangs / Mares
  - Zone d'accumulation d'eau
  - Limite de bassin versant de niveau 2
  - Limite de bassin versant de niveau 3
  - Limite de bassin versant de niveau 4
  - Limite de bassin versant de niveau 5
  - Mare au potentiel écologique fort
  - Mare au potentiel écologique faible
- Autres éléments**
- Talus
  - Périmètre d'étude

**HYDRAULIQUE**

- Site positionné sur plusieurs bassins versants, alimentant le ruisseau de la Chaussée (affluent de l'Oignon).
- Site traversé, selon une orientation nord-sud, par le "cours d'eau temporaire de la Musse".
- Présence de nombreuses mares et étangs, pouvant présenter un intérêt pour l'accueil des amphibiens.
- Surface importante de zone humide à l'échelle du périmètre d'étude : 10,7 ha.
  - Surface de zones humides prairiales, avec végétation hygrophile : 3,2 ha.
  - Surface de zones humides prairiales eutrophes : 3,3 ha.
  - Surface de zones humides en friches : 1,2 ha.
  - Surface de zones humides en culture : 3 ha.

Échelle : 0 100 200 300 400



- Légende :**
- Occupation du sol**
- Parcelle bâtie
  - Prairie humide atlantique à subatlantique (37.21)
  - Prairie humide eutrophe (37.2)
  - Zone humide en friche (87.1)
  - Zone humide en culture (82.1)
  - Boisement
  - Jeune boisement
  - Friche
  - Prairie permanente
  - Fruticée
  - Culture
- Haies et arbres**
- Haie arborée
  - Haie arbustive
  - Haie buissonnante
  - Arbre de haut jet remarquable
  - Arbre de haut jet
  - Arbre de haut jet significatif
  - Têtard remarquable
  - Têtard
  - Arbre / Arbuste de faible intérêt
- Hydraulique**
- Cours d'eau
  - Fossé
  - Etangs / Mares
  - Zone d'accumulation d'eau
- Impacts du projet**
- Secteur impacté par l'emprise
  - Point d'impact du projet (zones humides, cours d'eau, haie, arbre, boisements, arbres)
- Autres éléments**
- Talus
  - Chemin en herbe
  - Périmètre d'étude
  - Emprise du projet (10 m de largeur)
  - Corridor écologique

**IMPACTS DU PROJET**

**① Impact faible :**

- Arrachage d'une haie au niveau du point de faible qualité et seulement sur une longueur équivalente à la largeur de la route.
- Haie arbustive située au nord de l'emprise conservée.
- Prévoir rétablissement au niveau du fossé coupé par l'emprise.

**② Impact faible :**

- Reprise du chemin existant et élargissement sur la partie nord.
- 120 m² de zones humides en culture impactées.
- Talus enrichi impacté sur une surface de 260 m².

**③ Impact faible :**

- 165 m² de zones humides prairiales impactées.
- Suppression d'un arbre de haut-jet, situé sous emprise.

**④ Impact modéré :**

- 400 m² de zones humides prairiales impactées.
- Desserte coupe le ruisseau de la Musse, nécessitant la création d'un ouvrage de traversée sur moins de 10 m de large.

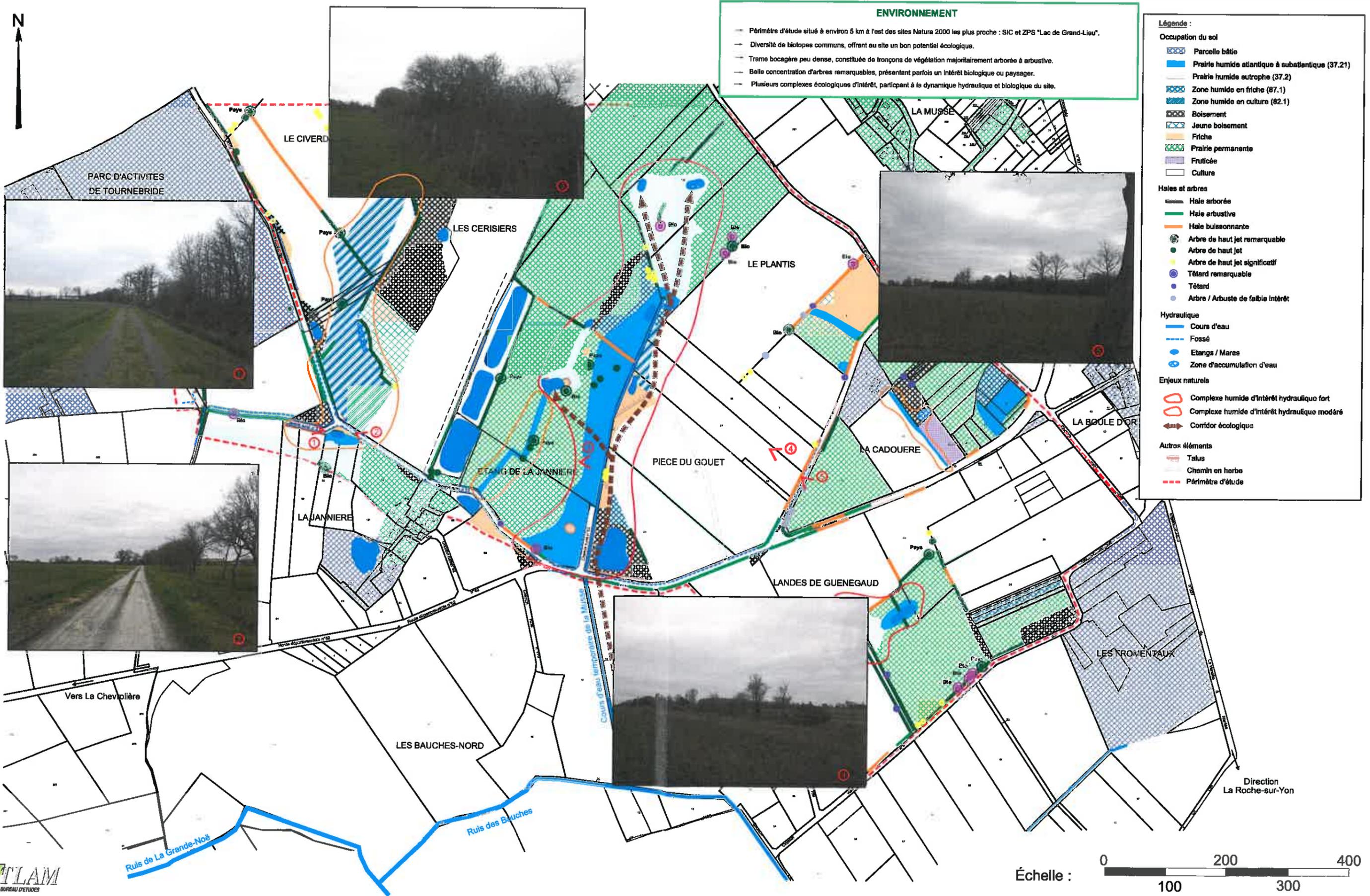
**⑤ Impact faible :**

- Suppression de deux haies buissonnantes, seulement sur une longueur équivalente à la largeur de la route.

**CONCLUSION**

- Surface imperméabilisée de 8 220 m² (1 174 m de longueur x 7 m de largeur).
- Surface de zone humide impactée par l'emprise du projet d'environ 685 m².
- Emprise du projet provoquant la suppression de 280 m² de talus enrichi.
- Franchissement, au point de faible qualité, du ruisseau de la Musse.
- Quelques tronçons de haies de faible qualité et un arbre de haut-jet sous emprise.

Projet soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau,  
au regard des rubriques 3.1.2.0. et 3.1.3.0.



**ENVIRONNEMENT**

- Périmètre d'étude situé à environ 5 km à l'est des sites Natura 2000 les plus proches : SIC et ZPS "Lac de Grand-Lieu".
- Diversité de biotopes communs, offrant au site un bon potentiel écologique.
- Trame bocagère peu dense, constituée de tronçons de végétation majoritairement arborée à arbustive.
- Belle concentration d'arbres remarquables, présentant parfois un intérêt biologique ou paysager.
- Plusieurs complexes écologiques d'intérêt, participant à la dynamique hydraulique et biologique du site.

- Légende :**
- Occupation du sol**
- Parcelle bâtie
  - Prairie humide atlantique à subatlantique (37.21)
  - Prairie humide eutrophe (37.2)
  - Zone humide en friche (87.1)
  - Zone humide en culture (82.1)
  - Boisement
  - Jeune boisement
  - Friche
  - Prairie permanente
  - Fruticée
  - Culture
- Haies et arbres**
- Haie arborée
  - Haie arbustive
  - Haie buissonnante
  - Arbre de haut jet remarquable
  - Arbre de haut jet
  - Arbre de haut jet significatif
  - Têtard remarquable
  - Têtard
  - Arbre / Arbuste de faible intérêt
- Hydraulique**
- Cours d'eau
  - Fossé
  - Etangs / Mares
  - Zone d'accumulation d'eau
- Enjeux naturels**
- Complexe humide d'intérêt hydraulique fort
  - Complexe humide d'intérêt hydraulique modéré
  - Corridor écologique
- Autres éléments**
- Talus
  - Chemin en herbe
  - Périmètre d'étude